

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BTS - Maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques ...

BTS - Maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens, option D : systèmes ascenseurs et élévateurs)

Code de la fiche :
RNCP36968

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche ? Aide en ligne 🇪🇺 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

☰	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 5
📄	Code(s) NSF	201 : Technologies de commandes des transformations industrielles 250 : Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite
📋	Formacode(s)	24431 : Maintenance système automatisé
📅	Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
📅	Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2027

Certificateur(s) Résumé de la certification Blocs de compétences Secteur d'activité et type d'emploi Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations Base légale Pour plus d'informations

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le BTS « Maintenance des systèmes » (MS) à quatre options donne accès au métier de technicien supérieur en charge des activités de maintenance des « systèmes de production » (option A), des « systèmes énergétiques et fluidiques » (option B), des « systèmes éoliens » (option C) et des « systèmes ascenseurs et élévateurs » (option D).

Activités visées :

Ces activités concernent :

- les interventions de maintenance corrective et préventive ;
- l'amélioration de la sûreté de fonctionnement ;
- l'intégration de nouveaux systèmes ;
- l'organisation des activités de maintenance ;
- le suivi des interventions et la mise à jour de la documentation ;
- l'évaluation des coûts de maintenance ;
- la rédaction de rapports, la communication interne et externe du service maintenance ;
- l'animation et l'encadrement des équipes d'intervention.

Compétences attestées :

Appliquer le plan d'une démarche d'investigation

Rétablir la fonction d'un bien

Mettre en service et/ou à l'arrêt un bien

Analyser les risques

Mettre en oeuvre les mesures de prévention adaptées

Réaliser des opérations de maintenance préventive

Communiquer par l'écrit

Définir des solutions d'amélioration

Réaliser des travaux

Communiquer oralement

Appréhender l'organisation fonctionnelle, structurelle et temporelle d'un bien

Caractériser la chaîne de puissance et d'information

Analyser les indicateurs de maintenance

Définir l'organisation d'une activité

Organiser l'activité de maintenance

Les exigences transversales aux activités professionnelles :

Les exigences de santé et de sécurité

Les exigences environnementales

Les exigences de qualité

Les exigences de prise en compte des coûts

Les exigences de communication dans une langue étrangère.

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Blocs de compétences

RNCP36968BC01 - Maintenance corrective

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Appliquer le plan d'une démarche d'investigation - Rétablir la fonction d'un bien - Mettre en service et/ou à l'arrêt un bien	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). CFF Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CFF Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle pratique

RNCP36968BC02 - Maintenance préventive

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Analyser les risques - Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées - Réaliser des opérations de maintenance préventive - Communiquer par l'écrit	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). CFF Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CFF Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle pratique

RNCP36968BC03 - Maintenance améliorative

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Définir des solutions d'amélioration - Réaliser des travaux - Communiquer oralement	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Ponctuelle orale Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). Ponctuelle orale Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle orale

RNCP36968BC04 - Intégration d'un bien

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Appréhender l'organisation fonctionnelle, structurelle et temporelle d'un bien - Caractériser la chaîne de puissance et d'information	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). Ponctuelle écrite Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle écrite

RNCP36968BC05 - Organisation de la maintenance

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Analyser les indicateurs de maintenance - Définir l'organisation d'une activité - Organiser l'activité de maintenance	Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue (établissements publics habilités). CCF Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF pour ce BTS). CCF Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), Formation professionnelle continue (établissements non habilités) au titre de leur expérience professionnelle, Enseignement à distance. Ponctuelle pratique

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Dans le secteur industriel, le titulaire du BTS Maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens, option D : systèmes ascenseurs et élévateurs) pourra évoluer dans sa carrière, autant dans des PME/PMI que dans des grands groupes. Il pourra accumuler des expériences variées, parfois à l'étranger, tout en se formant tout au long de sa vie. Il pourra occuper une fonction d'encadrement technique, de management en intégrant parfois une dimension commerciale.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du BTS Maintenance des systèmes (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens, option D : systèmes ascenseurs et élévateurs) peut accéder à différents emplois :

- technicien / technicienne d'exploitation ;

- technicien / technicienne de maintenance en exploitation climatique ;
- technicien / technicienne de maintenance des ascenseurs ;
- technicien / technicienne de maintenance d'élévateurs ;
- technicien / technicienne de service après-vente de commande numérique ;
- technicien / technicienne de maintenance d'installations automatisées ;
- technicien / technicienne de maintenance de parcs éoliens ;
- chef / cheffe d'équipe de maintenance ;
- responsable de maintenance ;
- responsable d'entretien et de dépannage en maintenance industrielle ;
- chargé / chargée d'affaires en maintenance industrielle ;
- chargé / chargée d'affaires d'un service en exploitation climatique.

Code(s) ROME :

I1302 - Installation et maintenance d'automatismes

I1310 - Maintenance mécanique industrielle

I1304 - Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1309 - Maintenance électrique

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation continue	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
Par candidature individuelle	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-
Par expérience	X		Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales : De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Code de l'éducation : Articles D643-1 à D643-35-1

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
17/02/2022	Arrêté du 24 janvier 2022 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur "Maintenance des systèmes" (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens, option D : systèmes ascenseurs et élévateurs) (JORF n°0040 du 17 février 2022) La première session du brevet de technicien supérieur "Maintenance des systèmes" (option A : systèmes de production, option B : systèmes énergétiques et fluidiques, option C : systèmes éoliens, option D : systèmes ascenseurs et élévateurs) a lieu en 2024.

Date de publication de la fiche	19-10-2022
Date de début des parcours certifiants	01-09-2022
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2027

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP35338</u>	BTS - Maintenance des systèmes : Option A : systèmes de production ; Option B : systèmes énergétiques et fluidiques ; Option C : systèmes éoliens

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation